



Melon

N°07
12/06/2019



Animateur filière

Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Melon Edition Nord
Nouvelle-Aquitaine N°X
du JJ/MM/2018 »



Edition Nord Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

- **Situation générale** : jusqu'à récemment, les cultures étaient dans l'ensemble, « poussantes » et saines mais avec un retard de précocité de 7 à 10 jours. Depuis dix jours, en raison des conditions météorologiques difficiles (vent, pluies, fraîcheur), la situation s'est fortement dégradée.
- **Bactériose** : observation de symptômes sur de nombreuses parcelles, sur tout le secteur Centre-Ouest (les intensités sont variables). La situation à risque (4 jours après ces températures fraîches) va perdurer jusqu'au début de la semaine prochaine.
- **Cladosporiose** : peu de symptômes observés jusqu'à présent, mais les conditions actuelles, pluvieuses et fraîches, sont favorables à l'expression de cette maladie.
- **Sclérotinia** : confirmation de symptômes sur fruits en Charente-Maritime et dans le Poitou.
- **Fusariose** : confirmation par analyse de la présence précoce de cette maladie. Un foyer important est noté dans une parcelle de Charente-Maritime. Un autre cas, d'intensité encore faible, est signalé dans le Poitou.
- **Pucerons** : des foyers sont détectés en Charente-Maritime et dans le Poitou (des foyers localisés non généralisés).
- **Vent et intempéries** : des pertes de plants (cassés par le vent) sont signalées. Dans certaines situations, le feuillage a beaucoup souffert.
- **Gibier** : des dégâts significatifs sur jeunes plantations sont indiqués dans un secteur du Poitou

Note Abeilles

Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

Situation générale

Les conditions météorologiques de la dernière période (vent, pluies et fraîcheur) ne sont pas favorables aux cultures et ont favorisé l'apparition de problématiques sanitaires comme la bactériose.

A noter que les situations sont très disparates : en effet, en raison des conditions fluctuantes depuis le début de la campagne (succession de périodes chaudes / de périodes fraîches), la gestion des aérations n'a pas été simple. Celles-ci ont une influence sur la qualité des premières nouaisons et sur le comportement sanitaire actuel. Pour les cas les plus extrêmes :

- situations trop confinées : défavorables aux nouaisons, favorables au sclérotinia, mais actuellement moins concernées par la bactériose ;
- situations trop exposées : avec un feuillage abîmé par le vent et par la bactériose, mais auparavant avec une meilleure charge en fruit et un meilleur équilibre des plantes.

Ainsi, on observe des situations très contrastées suivant les secteurs et les pratiques culturales.

Avancement des cultures :

Les stades sont variables et hétérogènes suivant les secteurs. Actuellement et « en moyenne », les stades notés sont les suivants :

- fruits « pomelos » à début écritures pour le créneau des chenilles précoces (semaines 13 et 14) ;
- grossissement des fruits pour le créneau des chenilles de saison (semaines 15, 16 et 17) ;
- floraison femelle pour les bâches ;
- poursuite des plantations de plein champ avec quelques reports en raison des pluies.



Feuillage abîmé par les intempéries en Charente-Maritime (Crédit photo : ACPEL 2019)



Plant abîmé et cassé par le vent dans le Poitou (Crédit photo : Producteur 2019)

Maladies

- **Bactériose (*Pseudomonas syringae* pv. *aptata*)**

Observations du réseau

En lien avec la fraîcheur des températures, on observe depuis deux jours des symptômes de bactériose sur de nombreuses parcelles. Les intensités sont très variables, d'insignifiantes à un feuillage dégradé. A ce jour, on ne note pas de symptôme sur fruit.

Évaluation du risque : des températures fraîches en matinée et en journée, associées à une hygrométrie importante sont favorables au développement de cette maladie. La situation à risque va perdurer jusqu'au début de la semaine prochaine (3 à 4 jours après la fin des températures fraîches).



Symptômes de bactériose récemment observés en région (Crédit photo : ACPEL et producteur 2019)

- **Cladosporiose (*Cladosporium cucumerinum*)**

Pour les parcelles suivies, il n'a pas été observé de symptômes significatifs de cladosporiose. Cependant, les conditions climatiques actuelles sont favorables à cette maladie (présence d'humidité et de fraîcheur).

Évaluation du risque : des conditions climatiques fraîches et humides sont propices au développement de cette maladie. Ainsi, les conditions actuelles sont favorables, soyez vigilant.

- **Sclérotinia (*Sclerotinia sclerotiorum*)**

Observations du réseau

Depuis deux semaines, les premiers symptômes de sclérotinia ont été repérés sur des fruits dans deux parcelles sous chenilles précoces (semaine 13) une en Charente-Maritime et une dans le Poitou. L'intensité d'attaque est encore faible mais en progression et les conditions climatiques restent très favorables.

Depuis, d'autres signalements (tour de plaine) montrent que la maladie est présente sur un large secteur.



Symptômes de sclérotinia sur fruit
(Crédit Photo : S. MENARD - ACPEL 2019)

Évaluation du risque : les conditions météorologiques sont favorables au développement de cette maladie. Ainsi, la maladie est susceptible de se développer. Il convient donc d'être vigilant. Certaines variétés sont particulièrement sensibles (notamment GANDALF, GRAPPELLI, JEREMIAH, STRATO et ESTEBAN).

- **Fusariose (*Fusarium oxysporum f. sp. melonis*)**

Observations du réseau

Depuis trois semaines, un premier foyer de fusariose est observé en Charente-Maritime (confirmé par une analyse de laboratoire). Cette attaque, particulièrement sévère, continue à évoluer et s'étend au reste de la parcelle (au départ, seule une variété très sensible était touchée). Ainsi, la fréquence des dégâts peut aller jusqu'à plus de 50 % de pieds touchés.

Depuis la semaine dernière, un nouveau cas est observé dans le Poitou. Pour l'instant, pour ce cas, l'intensité d'attaque est encore faible.



Présence de gommose au collet et dessèchement des tiges
(Crédit Photo : ACPEL)

Évaluation du risque : l'année semble favorable à l'expression précoce de cette maladie. Ce risque est variable et son évaluation doit prendre en compte l'historique de la parcelle (nombre de cultures de melon, le choix variétal et la conduite réalisée).

Ravageurs

- **Pucerons (*Aphis gossypii* et autres)**

Observations du réseau

Depuis deux semaines, de premiers foyers de pucerons sont repérés dans deux parcelles de Charente-Maritime. Cette semaine, un nouveau foyer a été détecté dans une plantation du Poitou (plantation S19).

Lien vers la fiche pucerons sur melon (rappel de la biologie et des mesures à prendre) sur le [site EPHYTIA ICI](#).



Pucerons à la face inférieure des feuilles
(Crédit photo : ACPEL 2019)

Évaluation du risque : les pucerons sont particulièrement présents depuis plusieurs semaines dans les systèmes maraichers. Dans les systèmes spécialisés, des foyers sont maintenant observés en Charente-Maritime et dans le Poitou. Le risque est donc important. Il est essentiel de surveiller l'apparition de premiers foyers sous les chenilles et bâches. Une attention particulière doit être apportée au moment du débâchage.

Dans le cadre d'une gestion de la « problématique pucerons », **le soin apporté au maintien et à l'arrivée précoce des auxiliaires sur la culture doivent être privilégiés**. Ainsi, la régulation naturelle des populations de ravageurs grâce à l'intervention d'auxiliaires indigènes est à prendre en compte. Les populations de ravageurs et d'auxiliaires ont une évolution parallèle dans le temps. L'auxiliaire (ou plusieurs auxiliaires en synergie) se développe après le ravageur, et de façon progressive, jusqu'à ce que la population de ravageurs diminue. Ce n'est pas toujours suffisant, mais il est important de reconnaître leur présence, car il s'agit d'alliés. Vous trouverez ci-après quelques photos qui vous permettront une reconnaissance plus aisée des principaux « auxiliaires locaux ».

Quelques auxiliaires intéressants sur les pucerons en culture de melon :



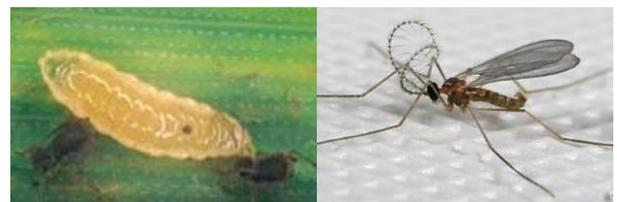
Larve et adulte de coccinelle



Larve et adulte de syrphe



Œufs, larve et adulte de chrysope



Larve et adulte de cécidomyie

Autres problématiques

- **Dégâts de lapins et lièvres**

Il n'est pas rare d'observer quelques dégâts par des lapins ou des lièvres (voir par des ragondins dans certaines situations) sur de jeunes plantations. Actuellement, avec les conditions « peu poussantes » et une reprise de plants difficiles, un producteur nous a signalé des pertes significatives.

- Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les
Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention**, la **mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles**. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Lien vers « Gestion des pollinisateurs dans l'agro-éco-système » sur le **site Ecophytopic ICI**.

- **Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis***

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...).**

Bactrocera dorsalis est pressentie pour être qualifié d'organisme de quarantaine de l'Union Européenne (OQUE) à compter du 14 décembre 2019 (mise en œuvre du règlement 2016/2031/UE relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux). La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.

Lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche [ICI](#).

Les observations nécessaires à l'élaboration du **Bulletin de santé du végétal Melon – Edition Nord Nouvelle-Aquitaine**, sont réalisées par l'**ACPEL, les entreprises de production de melon (Soldive, Rouge-Gorge et Haut Poitou)**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "